

Article 21 du Règlement

d'attente dans cette ville s'allongent encore davantage. Voilà que le gouvernement de l'Ontario, qui a toujours fait fi de ses responsabilités en matière de logement, aggrave sa négligence financière en la doublant d'une très grave négligence d'ordre géographique.

Dans la plus grande ville du pays, la construction de logements sociaux va s'immobiliser. C'est déraisonnable. Le ministre ontarien chargé du logement doit être blâmé pour son insensibilité et son arrogance.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE UNE STRATÉGIE NATIONALE DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, 85 p. 100 des gens travaillent au Canada, alors que 15 p. 100 n'ont pas d'emploi. C'est injuste et de plus en plus insupportable pour les chômeurs.

En Colombie-Britannique, 25 p. 100 des jeunes sont en chômage. Toute une génération risque d'être sacrifiée; c'est une véritable tragédie. Le chômage étant le principal problème au Canada à l'heure actuelle, je demande que le plein emploi devienne véritablement un objectif national. Il faudrait que tous les citoyens aient du travail d'ici à 1989.

Plus que jamais, le Canada a besoin d'idées nouvelles. Je propose que nous appliquions une stratégie nationale de création d'emplois en nous servant des 13 milliards versés en prestations d'assurance-chômage, des 8 milliards donnés aux compagnies pétrolières, et en faisant payer des impôts aux grosses banques. Nous devrions commencer par améliorer la qualité de l'enseignement, au lieu de faire l'inverse, de manière à avoir les meilleurs écoles du monde, et nous devrions créer des emplois pour tous les citoyens d'ici à 1990.

En 1960, monsieur le Président, je me souviens que John F. Kennedy avait affirmé que les États-Unis enverraient un homme sur la lune avant la fin de la décennie. Pour notre part, nous devrions prendre l'engagement de donner du travail à tous les Canadiens, et surtout aux jeunes, et d'assurer le plein emploi d'ici à la fin des années 80.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la confiance qu'inspire l'économie d'un pays se reflète dans la valeur de sa monnaie. La chute du dollar canadien prouve que le marché n'a pas confiance dans ce gouvernement libéral en pleine décomposition, ni dans les divers candidats particulièrement ternes qui voudraient prendre la barre de ce bateau à la dérive.

Les problèmes du taux de change ont été accentués par le comportement étonnant du ministre des Finances (M. Lalonde). Ce dernier affirme un jour que cela ne l'ébranlera pas si le dollar tombe très bas; mais le lendemain, il demande à la Banque du Canada d'acheter des dollars canadiens en grosse quantité de manière à dissimuler les réactions du marché à sa politique maladroite. Demain, alors qu'il recommencera à faire des pirouettes avec beaucoup moins d'élégance, je dois le dire, que le chef de son parti, nous sommes certains de voir les taux

d'intérêt augmenter. Le dollar canadien continuera à voguer à la dérive et ne se stabilisera pas tant que les Canadiens n'aurent pas remplacé le gouvernement actuel par un gouvernement conservateur dans lequel tout le monde pourra avoir confiance.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA RECOMMANDATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR L'INDEMNISATION DES TORTS MÉDICAUX

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à une conférence récente du Canadian Institute of Law and Medicine, le juge Richard Holland a proposé la création d'une commission pour l'indemnisation des torts médicaux afin d'obvier à la nécessité de poursuivre les médecins en justice dans le cas d'erreur ou de négligence professionnelle. En vertu de ce régime, les malades seraient dédommagés proportionnellement aux torts qu'ils subissent au lieu d'avoir à prouver la négligence médicale devant les tribunaux pour obtenir une indemnité monétaire. J'accorde moi aussi une certaine valeur à cette recommandation, étant donné la montée rapide des primes d'assurance contre la négligence médicale depuis que dans de nombreux procès de poursuites en dommages personnels, des tribunaux ont accordé des indemnités de plus de un million de dollars.

● (1410)

La seconde raison est la présomption stigmatisante de culpabilité qui pèse contre les membres de la profession médicale qui sont accusés de négligence professionnelle, même lorsqu'ils sont innocents. Les procès pour négligence professionnelle sont maintenant devenus une activité industrielle en pleine croissance car les avocats sont plus enclins à tenter des poursuites dans ces cas-là. L'Association médicale canadienne doit tenir compte de ces recommandations et explorer la possibilité d'y donner suite par l'entremise des ministères provinciaux de la Justice.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉLIMINATION DES BOÎTES AUX LETTRES PUBLIQUES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu de nombreuses lettres de citoyens inquiets de ma circonscription de Timiskaming. La plupart de ces lettres provenaient de personnes âgées qui se plaignaient d'un programme relativement nouveau de la Société canadienne des Postes visant à éliminer les boîtes aux lettres publiques.

Dans un certain quartier de Kirkland Lake, Postes Canada a enlevé une de ces boîtes pour améliorer son rendement et par souci d'économie. Toutefois, elle a semblé oublié qu'en enlevant ces boîtes aux lettres, elle cause des problèmes aux personnes âgées habituées à disposer d'une boîte près de chez elles.

Une dame m'a écrit ceci:

Je suis une femme de 76 ans et il est difficile pour moi, surtout l'hiver, d'aller poster une lettre, car je me sers d'une canne. Je n'aime pas demander à quelqu'un de se déranger pour moi. Je sais que nombre de personnes âgées dans notre quartier écrivent des lettres et elles doivent éprouver de la difficulté à les poster.